

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
Planification	Aménagement forestier	Peuplement / Paysage	<p>Augmenter la portion de forêt mature en tendant vers le portrait historique (Enjeux 6.1.1 du PRIDRT et 5.1.3.1 du PAFIT).</p> <p>Rétablir la composition végétale originale des forêts (Enjeux 6.1.3 du PRIDRT et 5.1.3.2 du PAFIT)</p> <p>Gestion par bassin versant (enjeu 5.2.3 du PRIDRT)</p>	<p>Évaluer régulièrement la quantité relative de forêt mature à partir des inventaires décennaux.</p> <p>Évaluer l'écart entre la composition actuelle sur le territoire et le portrait observé dans la forêt préindustrielle.</p> <p>Calcul de l'aire équivalente de coupe par bassin versant (plan d'aménagement FSC)</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Pourcentage de forêt mature et surmatures par rapport à la superficie productive totale.</p> <p><u>Cible 1</u> : 54 % à longue échéance (3% surmature équienne) (Plan d'aménagement FSC).</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Abondance relative actuel et historique des type de couvert forestiers.</p> <p><u>Cibles 2</u> : R à 25%, M à 39% et F à 36%</p> <p>Indicateur 3 : AEC par bassin versant</p> <p>Cible 3 : moins de 35% par bassin versant</p>	<p>Calcul du degré d'altération par UTR et compilation des données d'inventaire décennal (BFEC)</p> <p>Calcul du degré d'altération par UTR et compilation des données d'inventaire décennal (BFEC)</p> <p>Calcul quinquennal de l'aire équivalente de coupe</p>
	État des FHVC	Paysage	<p>Identification, conservation et rétablissement de massifs forestiers intacts (enjeux 6.1.2 du PRIDRT).</p> <p>Protection des HVC</p>	<p>Identification de zones potentielles de FHVC catégorie 2</p> <p>Analyser les HVC selon les valeurs rares, exceptionnelles ou multiples qui les composent, en préparer la cartographie et en regrouper un maximum en FHVC.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Pourcentage des massifs forestiers inclus dans les FHVC.</p> <p><u>Cible 1</u> : 100%</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Taux de protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).</p> <p><u>Cible 2</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Taux de protection des refuges biologiques.</p> <p><u>Cible 3</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 4</u> : Respect des modalités des FHVC.</p> <p><u>Cible 4</u> : 100%</p>	<p>Avant les opérations :</p> <p>1) Validation terrain des valeurs qui composent les FHVC.</p> <p>2) Appliquer les mesures de protections spécifiques pour les espèces menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être désignées, les habitats fauniques, EFE, SFI et les sites d'intérêts particuliers (abords d'aires protégées, prises d'eau potable, zone d'érosion, secteurs de conservation et territoires d'intérêt écologique, territoire d'affectation historique, archéologique, villégiature et récréo-touristique, massif forestier).</p> <p>3) Appliquer les mesures de protection plus générales (respect de la réglementation en vigueur (RNI, loi sur les forêts, etc.)) concernant les bandes riveraines, les milieux humides, opérations forestières, etc.</p> <p>Pendant les opérations :</p> <p>1) Supervision des travaux par l'entrepreneur et le superviseur FSC – INSPECTION DE CHANTIER (221)</p> <p>2) Directives aux travailleurs sur les mesures d'intervention adoptées.</p> <p>Après les opérations :</p> <p>1) Vérification de l'atteinte des objectifs et suivi avec le formulaire : FERMETURE DE CHANTIER (223)</p>

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
	État des paysages	Paysage	<p>Maintien d'une diversité de structure à l'échelle du paysage.</p> <p>Protection du paysage, de certains habitats fauniques, répartition dans le temps et l'espace des parterres de coupes.</p>	<p>Analyse de la visibilité des interventions avec des outils de géomatique.</p> <p>Validation géomatique de l'impact des coupes sur le paysage.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Respect des modalités du RNI. <u>Cible 1</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Respect des modalités prévues dans les dérogations au RNI <u>Cible 2</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Satisfaction des résidents, visiteurs, utilisateurs affectés. <u>Cible 3</u> : 100 %</p>	<p>Avant les opérations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Visite terrain préparatoire —Validation terrain des paysages et de la structure des peuplements. 2) Valider le type de traitement en fonction de la sensibilité du paysage 3) Modélisation 3D, avec simulation des patrons de coupe pour la consultation du public. 4) Produire une synthèse des directives pour chaque chantier <p>Pendant les opérations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Supervision des travaux par l'entrepreneur et le superviseur FSC- INSPECTION DE CHANTIER (221) <p>Après les opérations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vérification de l'atteinte des objectifs et suivi avec le formulaire : FERMETURE DE CHANTIER (223) 2) Évaluation du traitement par les tiers
Construction de chemin	Modification du drainage naturel / Sédimentation/ Érosion	Peuplement	<p>Fournir aux usagers des chemins un plan d'usage et de développement de l'accès.</p> <p>Limiter le développement de nouveaux chemins dans les aires sensibles.</p> <p>Maintenir la qualité du sol et de l'eau.</p> <p>Minimiser les apports de sédiments aux cours d'eau, prévenir l'augmentation de la température, de l'oxygène dissous et des substances toxiques dans les cours d'eau.</p>	<p>Analyse géomatique du terrain: topographie, dépôt de surface, drainage et du réseau hydrographique pour déterminer le meilleur tracé de chemin.</p> <p>Analyse des traverses de cours d'eau et du type d'infrastructure à installer (calcul de débit à effectuer)</p> <p>Réaliser une cartographie des tracés préliminaires selon les caractéristiques analysés et les éléments sensibles relevés à la planification (drainage, dépôt, pente, etc.).</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Fréquence des cas d'érosion associés au réseau routier <u>Cible 1</u> : Aucun (0) cas d'érosion</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Taux de correction des cas d'érosion associés au réseau routier <u>Cible 2</u> : Correction de 100 % des cas observés</p>	<p>Avant les opérations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Validation sur le terrain des relevés des tracés préliminaires. 2) Suite aux relevés terrain, apporter des ajustements aux tracés, si nécessaire. 3) Produire une synthèse des directives pour chaque chantier <p>Pendant les opérations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Supervision des travaux par l'entrepreneur et le superviseur FSC (suivi du RNI) 2) Compléter les formulaires suivants : - LISTE DE VÉRIFICATION - TRAVERSE DE COURS D'EAU (341) - LISTE DE VÉRIFICATION - TRAVERSE TEMPORAIRE DE COURS D'EAU (411) <p>Après les opérations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vérification de l'atteinte des objectifs et suivi avec le formulaire : FERMETURE DE CHANTIER (223)

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
	Perte de superficie productive	Paysage	Minimiser les pertes de superficie forestière productive.	Analyse de l'état des gravières. Identifier les zones sensibles à la construction de chemin (secteur d'hiver, dépôt mince, etc.).	<u>Mode d'aménagement équienné:</u> Pour les territoires soumis à un aménagement équienné, le MRNF fixe la cible globale à 5,1 % de la superficie productive récoltée. Pour la densité du réseau routier, la cible à atteindre est fixée à 3,9 % de la superficie productive récoltée. La cible à atteindre pour les pertes de superficie productive en bordure des chemins est établie à 1,2 % de la superficie productive récoltée. <u>Mode d'aménagement inéquienné:</u> Pour les territoires soumis à un aménagement inéquienné, le MRNF fixe la cible globale à 3 % de la superficie productive récoltée. Pour la densité du réseau routier, la cible à atteindre est fixée à 1,5 % de la superficie productive récoltée.	Avant les opérations : 1) Utilisation de la procédure d' implantation de gravière (31) . 2) Appliquer la méthodologie d'évaluation de la perte de superficie productive associée aux réseaux routiers (MRNF). -Utilisation du <u>plan de gestion du réseau routier</u> . Pendant les opérations : 1) Directives aux personnes exécutant les opérations de construction. 2) Vérifier la largeur des chemins et insister à les faire le plus étroit possible - formulaire sur les largeurs de chemin .
	État des frayères	Peuplement	Minimiser les apports de sédiments aux cours d'eau, prévenir l'augmentation de la température, de l'oxygène dissous et des substances toxiques dans les cours d'eau. Éviter la modification du régime d'écoulement de l'eau et, conséquemment, la nature même des habitats qui sont associés à la morphologie des cours d'eau.	Utilisation des bases de données du MRNF et des ZEC. Posséder une cartographie des frayères connues.	Le MRNF a établi qu'aucun cas d'érosion associé au réseau routier utilisé pour la récolte ne doit être à l'origine d'un apport de sédiments dans le réseau hydrographique ou d'une restriction de l'accessibilité au territoire. L'érosion du réseau routier doit se limiter à des cas exceptionnels résultant de phénomènes météorologiques ou naturels qui échappent au contrôle des aménagistes forestiers.	Avant les opérations : 1) Identification des frayères sur le terrain Pendant les opérations : 1) Inspection des frayères pendant et après l'exécution des travaux 2) Pose de traverses de cours d'eau en aval des frayères.
Récolte	Orniérage des sols	Peuplement	Réduire la proportion des parterres de coupe perturbés par des ornières. Réduire le pourcentage de la superficie des parterres de coupe occupés par des sentiers d'abattage et de débardage.	Analyse géomatique du terrain: topographie, dépôt de surface, drainage et du réseau hydrographique. Fournir une carte montrant les zones sensibles à l'orniérage.	<u>Indicateur 1</u> : Taux d'orniérage dans les coupes de régénération <u>Cible 1</u> : au moins 90 % des assiettes de coupe doivent être « peu ou non orniérées » et aucune ne doit être « très orniérée ».	Avant les opérations : 1) Isoler la zone sensible si nécessaire, choisir le meilleur moment de l'année pour intervenir. 2) Délimitation au GPS de la zone sensible et l'insérer dans les GPS des abatteuses. Inventaire systématique de l'orniérage suite aux coupes par photo-aérienne. Pendant les opérations : 1) Supervision des travaux par l'entrepreneur et le superviseur FSC - INSPECTION DE CHANTIER (222) 2) Directives aux travailleurs sur les opérations à réaliser. Après les opérations : 1) Vérification de l'atteinte des objectifs et suivi avec le formulaire : FERMETURE DE CHANTIER (223)

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
	Compaction des sols et protection de la régénération	Peuplement	<p>Réduire la proportion des parterres de coupe perturbés par la compaction des sols.</p> <p>Assurer une protection de la régénération lors des travaux d'aménagement forestier.</p>	<p>Analyse de l'impact de la machinerie en fonction du sol, du peuplement et du type d'aménagement (coupe).</p> <p>Analyse de la réglementation en vigueur (RNI, Loi sur les forêts).</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité à l'article 89 du RNI</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p>	<p>Avant les opérations :</p> <p>1) Utilisation de la machinerie appropriée aux conditions en place et choisir le meilleur moment pour intervenir.</p> <p>Pendant les opérations :</p> <p>1) Inventaire de l'espacement de sentier et de la protection de la régénération (suivi de l'art. 89)</p> <p>2) Supervision des travaux par l'entrepreneur et le superviseur FSC - INSPECTION DE CHANTIER (221)</p> <p>3) Directives aux travailleurs sur les opérations à réaliser.</p> <p>Après les opérations :</p> <p>1) Vérification de l'atteinte des objectifs et suivi avec le formulaire : FERMETURE DE CHANTIER (223)</p>
	Sédimentation/Érosion	Peuplement	<p>Minimiser les apports de sédiments aux cours d'eau, prévenir l'augmentation de la température, de l'oxygène dissous et des substances toxiques dans les cours d'eau.</p> <p>Assurer une régénération rapide des sites perturbés.</p>	<p>Analyse géomatique du terrain: topographie, dépôt de surface, drainage et du réseau hydrographique pour déterminer le meilleur tracé de chemin.</p> <p>Analyse des traverses de cours d'eau et du type d'infrastructure à installer (calcul de débit à effectuer)</p> <p>Posséder une cartographie des caractéristiques analysées et des éléments sensibles relevés à la planification (drainage, dépôt, pente, etc.).</p> <p>-Analyse de la réglementation en vigueur (RNI, Loi sur les forêts).</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Nombre d'avis d'irrégularité liés aux dispositions légales visant à protéger le milieu aquatique par 500 ha traités.</p> <p><u>Cible 1</u> : moins de 2 avis par 500 ha traités %</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Nombre d'avis d'irrégularité sans mesures correctives appliquées en moins de 3 mois.</p> <p><u>Cible 2</u> : Aucun avis sans mesures correctives appliquées en moins de 3 mois.</p>	<p>Avant les opérations :</p> <p>1) Identification des traverses de cours d'eau temporaire.</p> <p>2) Identification des bandes riveraines.</p> <p>3) Les GPS des abatteuses contient les cours d'eau relevé au GPS sur le terrain.</p> <p>Pendant les opérations :</p> <p>1) Installation de la traverse de court d'eau temporaire (voir section traverse temporaire dans ABATTAGE ET DÉBARDAGE (41)) et inspection pendant l'utilisation et après le démantèlement avec la LISTE DE VÉRIFICATION - TRAVERSE TEMPORAIRE DE COURS D'EAU (411)</p> <p>Après les opérations :</p> <p>1) Vérification de l'atteinte des objectifs et suivi avec le formulaire : FERMETURE DE CHANTIER (223)</p>

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
	Machinerie; transport de carburant, déversement	Peuplement	Éviter tout type de déversement de produits dangereux.	<p>Compilation des formulaires d'inspection et analyse de ces derniers.</p> <p>Validation de la compréhension des travailleurs sur le terrain.</p> <p>Analyse des déclarations de déversement.</p> <p>Si nécessaire, apportez des ajustements au processus selon les résultats ou de nouveaux éléments</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Nombre de déversement non déclaré et non récupéré par année.</p> <p><u>Cible 1</u> : Aucun déversement non déclaré</p>	<p>Avant les opérations :</p> <p>1) Formation des travailleurs sur les actions à entreprendre en cas de déversement (Procédure en cas de déversement, voir guide terrain).</p> <p>Pendant les opérations :</p> <p>1) Inspection des réservoirs à diesel avec le formulaire INSPECTION DES CONTENANTS DE TRANSPORT DE MD (231)</p> <p>2) Chaque équipement à risque possède une trousse de contrôle des déversements pour un minimum de une par chantier</p> <p>3) Suivi de déversement avec le formulaire DÉCLARATION D'INCIDENT ENVIRONNEMENTAL (121) et le registre correspondant</p>
	Respect de la possibilité forestière (récolte admissible)	Paysage	Assurer le rendement prescrit au PAFIT	Analyse du volume de bois sorti de la forêt versus la possibilité forestière attribuée par BGA.	Pour chaque unité d'aménagement forestier, la récolte de bois ne doit jamais excéder les volumes autorisés au permis d'intervention, et ce, par essence ou par groupe d'essences. La récolte de bois correspond aux volumes de bois récoltés et mesurés ainsi que des volumes de bois laissés sur les parterres de coupe, sur les aires d'empilement en bordure des chemins ainsi que dans les îlots de forêt non récoltés, mais qui auraient dû l'être. (article 35.5 de la Loi sur les forêts)	<p>Après les opérations :</p> <p>1) Formulaires laissés par les camionneurs dans la boîte du MRNF sur les chantiers.</p> <p>2) Comptabiliser le volume de bois entré à l'usine/court à bois.</p>
	Espèces menacées ou vulnérables (faunique et floristique)	Paysage	Protection des habitats et des espèces	<p>Mise à jour des espèces menacées, cartographie des habitats et connaître les modalités de protection.</p> <p>Utilisation des bases de données des ministères concernés et des gestionnaires de territoires fauniques structurés.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : % de refuges biologiques protégés</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Pourcentage des sites connus – abritant des espèces en situation précaire – situés en forêt aménagée et qui ont été protégés lors des activités d'aménagement forestier.</p> <p><u>Cible 2</u> : 100 %</p>	<p>Avant les opérations :</p> <p>1) Visite terrain préparatoire</p> <p>2) Aviser les responsables de la planification lors de la découverte des éléments non-identifiés</p> <p>3) Intégrer les nouveaux éléments aux couvertures concernées</p> <p>4) Lors du balisage du secteur d'intervention, appliquer les mesures de protection</p> <p>5) Formation de toutes les équipes sur l'identification des espèces rares ou vulnérables.</p> <p>Pendant les opérations :</p> <p>1) Supervision des travaux par l'entrepreneur et le superviseur FSC – INSPECTION DE CHANTIER (221)</p> <p>2) Directives aux travailleurs pour les mesures de protection - Guide terrain</p>

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
	Structure des peuplements	Peuplement	<p>Conserver dans le temps des structures de vieilles forêts.</p> <p>Reproduire avec le temps le patron de la forêt façonné par les perturbations naturelles, sans intervention humaine.</p> <p>Favoriser la régénération naturelle ou sinon, s'assurer que les essences reboisées sont de provenance régionale.</p> <p>Maintien d'une diversité de structure à l'échelle du peuplement.</p>	<p>Analyse de l'étude préindustrielle de la forêt et comparer avec l'état actuel des forêts.</p> <p>Suite aux résultats des études de l'IQUAF et du CERFO, déterminer des repères ainsi que des cibles à atteindre en lien avec l'étude préindustrielle de la forêt (en cours).</p> <p>À long terme, identifier des cibles d'aménagements pour viser un aménagement écosystémique.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : % d'îlots de vieillissement protégés</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 2</u> : % de réalisation adéquate des pratiques sylvicoles adaptées pour conserver certains attributs des vieilles forêts.</p> <p><u>Cible 2</u> : 100 %</p>	<p>En continu</p> <p>Réalisation d'un aménagement écosystémique des forêts afin de maintenir les fonctions et les valeurs écologiques de ces dernières.</p> <p>Utilisation d'un procédé de récolte permettant d'atteindre les objectifs (type de machinerie, taux de récolte, etc.).</p> <p>Les chicots sont dénombrés lors de l'inventaire de l'espace de sentier.</p> <p>Inventaire de la structure du peuplement résiduel.</p> <p>Laisser un peuplement résiduel représentatif du peuplement naturel.</p> <p>Laisser le maximum de chicot (sécuritaire) pour la faune.</p> <p>Formation des travailleurs sur les opérations et inventaires à réaliser</p>
	Habitats fauniques	Paysage	<p>Assurer la viabilité des espèces fauniques.</p> <p>Assurer le maintien d'habitats fauniques représentatifs</p>	<p>Mise à jour des espèces menacées ou vulnérables, cartographie des habitats et SFI, avoir un plan de protection.</p> <p>Utilisation des bases de données du MRNF et des ZEC.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du RNI visant la protection des habitats fauniques autres que celui du poisson.</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p>	<p>En continu</p> <p>-Mise en place de mesures de protection adaptées en fonction de l'espèce rencontrée.</p> <p>-Guide terrain d'identification des espèces menacées ou vulnérables.</p> <p>-Inventaire de vérification des travaux sylvicoles.</p> <p>-Directives pour laisser des arbres fruitiers lors de travaux sylvicoles.</p> <p>-Directives pour laisser des arbres d'importance faunique lors de travaux sylvicoles.</p>

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
Ressources autres que ligneuses	Activités récréotouristiques	Territoire	Maintient et amélioration des activités récréotouristiques réalisées sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> -Identification des irritants -Identifications des besoins des utilisateurs en lien avec les activités récréotouristiques pratiquées sur le territoire -Interactions avec l'utilisation récréative -Identification des zones d'utilisation récréotouristiques d'intérêt -Statistiques concernant l'état des populations animales prioritaires (poissons, orignal, lièvre, ours, etc.) ainsi que leurs attributs (reproduction, alimentation, gîte, etc.) -Identification des besoins en termes d'aménagement des ressources en question afin d'en assurer la pérennité 	<p><u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du RNI visant la protection des autres utilisations du territoire (PATP et autres).</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 2</u>: Taux de respect des mesures d'harmonisation</p> <p><u>Cible 2</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Représentation des intervenants récréotouristique au sein de la TGIRT</p> <p><u>Cible 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 représentants des organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée; -2 représentants des titulaires de permis de pourvoiries; -1 représentant des organismes gestionnaires de réserves fauniques; 	<ul style="list-style-type: none"> -Visite terrain, utilisation des bases de données du MRNF, des ZEC, pourvoiries, etc. -Communiquer aux organismes nos intérêts pour des secteurs d'aménagement forestier -Établir des protocoles d'ententes avec l'organisme en charge, pour une cohabitation harmonieuse -Minimiser les mise en andains; -Posséder une cartographie à jour des zones d'utilisation récréative d'intérêt et l'intégrer à la planification forestière -Visite terrain, utilisation des bases de données du MRNF, des ZEC, pourvoiries, etc. Contrôle de la chasse, la collecte et le piégeage inappropriés. -Formation des équipes d'excavation sur l'identification des frayères. Fiche terrain d'identification des frayères -Pose de traverse de cours d'eau en aval des frayères -Protection des sites fauniques d'intérêt (SFI) (voir mesures de protection selon les espèces) -Intégrer à la planification de l'aménagement forestier (plans d'aménagement) les résultats d'analyse, les données d'inventaire, les moyens utilisés, etc. <p>Suivi à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Satisfaction des membres participants; -Quantité d'andains vs aire d'empilement libre de rémanent; -IQH des différentes espèces; -Évaluation des impacts des mesures de protection utilisées;
	Produits forestiers non ligneux	Territoire	Prendre en compte les activités reliées au produits forestiers non ligneux afin d'en assurer la pérennité	<ul style="list-style-type: none"> -Statistiques, données des différents PFNL sur le territoire (acériculture, petits fruits, champignons, huiles essentielles, arbres de Noël, etc.) -Identifications des besoins des utilisateurs en lien avec les activités pratiquées sur le territoire -Interactions en vigueur avec les intervenants -Identification des irritants -Identification des zones d'intérêts -Identification des besoins en terme d'aménagement des ressources en question afin d'en assurer la pérennité (voir à utiliser le bon procédé de récolte) 	<p><u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du RNI visant la protection des autres utilisations du territoire (PATP et autres).</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 2</u>: Taux de respect des mesures d'harmonisation</p> <p><u>Cible 2</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Représentation des utilisateurs de produits forestiers non ligneux au sein de la TGIRT</p> <p><u>Cible 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 représentant des titulaires de permis d'érablière à des fins acéricoles; -1 représentant des autres organismes utilisateurs du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> -Établir des protocoles d'ententes avec l'organisme en charge pour une cohabitation harmonieuse -Communiquer aux organismes nos intérêts pour des secteurs d'aménagement forestier -Posséder une cartographie à jour des zones d'intérêts et l'intégrer à la planification forestière -Établir des mesures d'aménagement forestier adaptées aux zones d'intérêts -Intégrer à la planification de l'aménagement forestier (plans d'aménagement) les résultats d'analyse, les données d'inventaire, les moyens utilisés, etc. <p>Suivi à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Satisfaction des membres participants; -Efficacité des mesures utilisées.

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Données à recueillir et/ou analyser	Indicateurs et cibles	Moyens et contrôles
	Culturelle	Territoire	Connaître les activités culturelles du territoire et en tenir compte lors de la réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> -Identifications des besoins des utilisateurs en lien avec le territoire certifié -Interactions avec les intervenants (Identification des irritants, des zones d'intérêts et des besoins en termes d'aménagement) 	<p><u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du RNI visant la protection des autres utilisations du territoire (PATP et autres).</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 2</u>: Taux de respect des mesures d'harmonisation</p> <p><u>Cible 2</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Représentation des utilisateurs de produits forestiers non ligneux au sein de la TGIRT</p> <p><u>Cible 3</u> : -1 représentant des autres organismes utilisateurs du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Établir des protocoles d'ententes avec l'organisme en charge pour une cohabitation harmonieuse -Communiquer aux organismes nos intérêts pour des secteurs d'aménagement forestier -Établir des rencontres avec les personnes en charge afin d'arriver à des solutions consensuelles -Posséder une cartographie à jour des zones d'intérêts et l'intégrer à la planification forestière -Établir des mesures d'aménagement forestier adaptées aux zones d'intérêts -Intégrer à la planification de l'aménagement forestier (plans d'aménagement) les résultats d'analyse, les données d'inventaire, les moyens utilisés, etc. <p>Suivi à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Satisfaction des membres participants; -Efficacité des mesures utilisées.